

Explorer Résultats **Infos** ✕

Informations Parcelle

Parcelle	
Etiquette de Parcelle	AO 171
Idu	40317000AO0171
Superficie en m ²	2095
Commune	40317
Zonage réglementaire	>
Prescriptions	>
Informations complémentaires	>
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)	>
	>



50 m

Explorer Résultats Infos

Informations Parcelle

Parcelle >

Zonage réglementaire ▾

🔍	Nom complet de la zone	Nom court de la zone
---	------------------------	----------------------

🔍	Zone urbaine	U
---	--------------	---

Prescriptions >

Informations complémentaires >

Servitudes d'Utilité Publique (SUP) >

>



Explorer Résultats Infos

Informations Parcelle

Parcelle >

Zonage réglementaire >

Prescriptions v

Aucune donnée

Aucune donnée

Règles

Aspect extérieur : Degré 4 - Tissu pavillonnaire

Emprise au sol maximale autorisée : 40%

Hauteur : 6m à l'égout et à l'acrotère + 8m au faîtage > R+1 ou dans le prolongement de l'existant. Ponctuellement, sous réserve de dispositions techniques particulières nécessitant une hauteur supérieure, il sera possible d'autoriser des constructions

Mixité des destinations ou sous destinations : Mixité des fonctions sommaire

Règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : Implantation libre. En cas de retrait, il sera au minimum de H/2 et 3 mètres

Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies (en agglomération) : Toute construction doit être implantée en retrait de 5 mètres minimum (ou dans le prolongement du tissu bâti existant). Le retrait sera de 10 mètres minimum le long des RD 33, 133 et 465.

Informations complémentaires >

Servitudes d'Utilité Publique (SUP) >



Explorer Résultats Infos

Informations Parcelle

- Parcelle >
- Zonage réglementaire >
- Prescriptions >
- Informations complémentaires ▾
- Aucune donnée
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP) >



50 m

Informations Parcelle

- Parcelle >
- Zonage réglementaire >
- Prescriptions >
- Informations complémentaires >
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP) ▾

Aucune donnée

- libelle
- Périmètre de monument historique (AC1)
- Site Inscrit (AC2)
- Télécommunications - Protection contre les obstacles (PT2)

